



**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné

**QUE** lors de sa séance ordinaire du 28 août 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 742-25 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans la municipalité de Cantley;

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation dans le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

**Donné à Cantley, ce 29 août 2025**

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Stéphane Parent, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'endroit désigné par le conseil ainsi que dans le site Internet de la Municipalité.

**Donné à Cantley, ce 29 août 2025**

Stéphane Parent  
Directeur général et greffier-trésorier